



Conseil de la Communauté Séance du 01 juin 2023

Envoyé en préfecture le 10/06/2023

Reçu en préfecture le 10/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 037-200043065-20230601-2023_06_22-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 25 mai 2023

Date d'affichage :

Le 25 mai 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 23

Votants : 29

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le premier juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE, Madame Josette GUERLAIS, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Elisabeth JOURDAIN, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Maud TESSIER (suppléante de Monsieur Philippe DENIAU), Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Madame Josette GUERLAIS, Madame Sylvie LADRANGE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Pierre MORIN à Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Claude CICUTTI

Excusé(s) : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA,

Secrétaire de séance : Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON.

Délibération n°2023-06-22

Ressources Humaines Modification du tableau des effectifs

Monsieur Claude CICUTTI, Conseiller délégué de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la Commission ressources humaines en date du 25 mai 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 24 mai 2023.

En vue de la mise à jour du tableau des effectifs, il convient de fermer :

- Un poste de rédacteur à temps complet

Dans le cadre des vacances scolaires d'été, il est proposé d'ouvrir deux postes d'adjoint technique contractuels à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien, au sein de l'Accueil collectif de mineurs d'Amboise, conformément à l'article 3^o2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (pour les besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, pour six mois maximum sur une période de douze mois).

Dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2023, il est proposé d'ouvrir les postes suivants :

- Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Dans le cadre de la réussite à concours et examen professionnel de trois agents et afin de procéder à leur nomination, il est proposé d'ouvrir :

- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'éducateur des APS à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet

Dans le cadre de la création de deux postes d'auxiliaires de puériculture afin de renforcer les équipes de terrain et veiller au respect des taux d'encadrement, il est proposé l'ouverture de deux postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet.

Dans le cadre de la nomination, par sa collectivité d'origine, d'un agent en détachement, à un cadre supérieur, il convient d'ouvrir un poste d'Infirmier en soins généraux à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité/ la majorité :

- **D'adopter** le tableau des effectifs suivant :

Grades-Emplois	Catégorie	postes ouverts au 01/06/2023	Pourvu	Non Pourvu
Emploi Fonctionnel				
DGS (20 000 à 40 000)	A	1	1	
DST (20 000 à 40 000)	A	1	1	
Filière Administrative				
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	4	4	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	7	6	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2	1
Adjoint administratif	C	5,5	5,5	
Filière Technique				
Ingénieur hors classe	A	1	1	
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	3	3	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	3	2	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	3	2	1
Technicien	B	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C	6	4	2

Grades-Emplois	Catégorie	postes ouverts au 01/06/2023	Pourvu	Non Pourvu
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	8	8	
Adjoint Technique	C	15	15	
Filière Animation				
Animateur Principal 1ère classe	B	1	1	
Animateur Principal 2ème classe	B	2	2	
Animateur territorial	B	1	1	
Adjoint d'animation principal 2ième classe	C	1		1
Adjoint d'animation	C	7	7	
Filière Sociale et Médico-Sociale				
Infirmier en soins généraux	A	2		2
Puéricultrice de Classe Normale	A	1	1	
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1	1	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	
Educateur de Jeunes Enfants	A	3	3	
Infimier de classe normale	B	1	1	
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	4	2	2
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	6	6	
Filière Sportive				
Educateur A.P.S. Principal de 1ère classe	B	1	1	
Educateur A.P.S	B	1		1
CONTRACTUELS				
Attaché	A	8	8	
Rédacteur	B	1	1	
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	
Educateur A.P.S Principal de 1ère classe	B	1	1	
Educateur A.P.S	B	4	2	2
Adjoint administratif	C	4	4	
Adjoint Technique	C	12	8	4
Adjoint d'animation	C	26	26	
Total général		158,5	140,5	18

Le Président,

Thierry BOUTARD

